EasyChair Preprint

№ 6819

The Role of the School Sports Association in the Establishment of Social and Civic Values

Yasmina Bennis Bennani and Chaymaa Lotfy

EasyChair preprints are intended for rapid dissemination of research results and are integrated with the rest of EasyChair.

October 9, 2021

Le rôle de l'Association Sportive Scolaire dans l'instauration des valeurs sociales et civiques

Pr BENNIS BENNANI Yasmina
Enseignante chercheure, PES
yasbenn@gmail.com

Mme LOTFY Chaymaa
Doctorante
lotfy.chaymaa@gmail.com

Université Hassan II Casablanca Maroc
Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales Ain Chock
Laboratoire de Recherche en Gestion des compétences, de l'innovation entrepreneuriale et des aspects sociaux des organisations GECIAS

Résumé :

Le sport et l'éducation physique et sportive s'associe au sein de l'école dans l'une des organisations les plus importantes. Il s'agit de l'association sportive scolaire, communément appelé A.S.S. comme son nom indique, c'est une association qui siège au sein de l'école, et qui prend en charge l'encadrement de ses adhérents des activités sportives diverses. Ces adhérents qui ne sont autres que les élèves de l'école dans laquelle ils poursuivent leur scolarité, généralement des collèges et des lycées.

A travers la pratique sportive, des groupes et des équipes sont formées, des règles et des conduites sont imposées et respectées, toute une organisation s'effectue lors d'un simple match, ou pendant une rencontre. Aucun sentiment n'est plus noble que celui de porter et de défendre les couleurs de son équipe. Des relations sont ainsi nouées et cette petite institution associative, se transforme en un milieu d'interaction sociale important. Son influence est très visible dans le comportement des élèves.

Dans cette effervescence, les jeunes apprennent à se respecter à s'identifier, à faire des choix et à être actifs. Sans parler du développement de leurs capacités physiques et mentales. Par là même occasion, des valeurs importantes dans la formation d'un bon citoyen sont apprises, allant du patriotisme à la tolérance, du respect de soi de l'autre et des lois à la participation aux choix et la prise de décision. Des valeurs dont l'être humain a besoin pour s'intégrer dans la société qui attend de ses citoyens un apport dans le développement, qu'il soit économique, culturel ou politique. Pour ne citer que ces champs.

Voir de plus près ces manifestations de valeurs et confirmer ou infirmer la participation de l'association sportive scolaire dans ce processus de « socialisation ». A travers une approche scientifique permettra d'inciter les différents acteurs de l'éducation à investir dans le maintien et le développement de ces petites unités, dont l'apport est certainement important.

Mot clefs **: Association sportive scolaire, activités sportives, valeurs, socialisation.**

1. Introduction

L'association sportive scolaire (A.S.S.) est une institution à but non lucratif qui prend comme activité le sport et qui siège au sein de l'école, elle propose à ses adhérents des activités physiques diverses dans l'optique de l'épanouissement et le plaisir, mais aussi en vue de choisir des équipes pour la représenter dans les différentes manifestations organisées, tant au niveau local, régional, voire même international. Ces mêmes adhérents qui sont des élèves sont inscrits automatiquement et renouvellent annuellement leur abonnement à cette association. Le prix de cette inscription est fixé à 20 (vingt) dirhams et donnent accès à tous les élèves sans exception, à toutes les activités disponibles au sein de l'A.S.S.

Il est vrai, rappelons que le sport crée une animation et des interaction sociales, il permet la formation des groupes et l'échange dans toutes ces dimensions. C'est qu'à travers l'A.S.S. que le sport dans son propre, c'est-à-dire dans son sens de compétition, de performance, d'apprentissage et de représentation, a intégré l'école. Il s'agit d'une autre dimension de l'aspect éducatif du sport, surtout si on emprunte à réflexion suivante de BELLIN Du Coteau : « c'est la performance dans le sport qui est éducative » (BELLIN Du Coteau, 1929).

Au sein de ce mouvement, l'association sportive scolaire s'impose comme un moyen d'aide à l'éducation aux valeurs, moyennant le sport dans ses messages nobles de respect de faire Play, de tolérance et de l'acceptation de l'autre, de compétition dans les règles et les normes. Toutefois, la réalité montre d'autres manifestations comportementales chez les élèves, ce qui pousse à un moment de réflexion. Nous entendons parler de nos jours d'une crise de valeurs, d'une crise de mœurs ou d'identité. Nous ne cessons de comparer entre l'éducation des générations actuelles et celle moins nouvelles. Il importe donc de poser la question suivante : Est-ce que l'école et de là, l'association sportive scolaire, partie intégrante de cette dernière, est responsable de cette dégradation, dans la mesure où elle s'est éloignée de son but ultime, celui de former des citoyens dans le propre sens du terme ?

Le premier constat qui se dégage, atteste du fait que l'A.S.S. soit carrément disparue dans un grand nombre d'établissements scolaires. Plus encore, les séances d'éducation physique et sportive (E.P.S.) ne prennent plus assez d'importance dans l'emploi du temps des élèves. Ce constat n'est pas nouveau dans la mesure où, on le trouve dans des analyses de spécialistes d'E.P.S. Il s'agit d'un constat alarmant.

L'objectif de cette article dédié au rôle d'un des acteurs importants du sport national dans l'éducation et la socialisation des jeunes, dans l'animation de la vie scolaire et l'épanouissement des élèves est, ainsi, de mettre en lumière sur les différents apports que peut ramener l'association sportive scolaire, ainsi que ses principaux acteurs, à une société comme

le Maroc qui a besoin de toutes ses compétences jeunes et moins jeunes. Puis de cerner les maux de l'A.S.S., mais surtout de souligner ce qu'elle peut apporter dans la remédiation et le dressage des valeurs citoyennes, du moment que la crise actuelle, si crise il y a, est naturellement l'affaire de tous puisqu'il s'agit des jeunes générations de ce pays. Pour ensuite vérifier les hypothèses formulées.

Formulation des hypothèses

1) Les installations sportives et le matériel font défaut aux établissements scolaires.
2) Les programmes scolaires sont trop chargés, et ne permettent pas à l'association sportive scolaire de retrouver sa place dans un emploi de temps bien aménagé.
3) Probablement, il y a un désintérêt de la part des élèves qui ne s'impliquent pas dans les séances de l'A.S.S. ni dans la participation organisationnelle de cette dernière.
4) Les professeurs encadrent au sein des A.S.S. ont perdu goût à maintenir le mouvement initié au sein des A.S.S.

2. Eléments de cadrage du concept l'A.S.S.

2.1. Apports de l'A.S.S.

Il est évident que l'association sportive scolaire a des apports et contributions diverses et variées, qui touchent un nombre important de domaines.

Par exemple, lorsqu'on évoque une association sportive, cela renvoie directement à l'aspect éducatif du sport. Cette partie traite les contributions de cette petite unité du sport dans ces différents aspects : culturel, social, politique et économique. Des aspects multiples mais qui se croisent dans tous les sens.

a. L'apport culturel :

La contribution la plus claire à ce niveau est cette « culture sportive », que peut apporter l'association sportive scolaire aux étudiants qui la fréquentent. De façon plus concrète, les élèves acquèrent des connaissances socioculturelles concernant toutes les activités sportives pratiquées pendant les heures d'A.S.S. Beaucoup d'entre eux assimilent ainsi le règlement, du Handball, du Football et du Basketball, dont le règlement demeure assez particulier. La même chose concerne les notes de gymnastique et les méthodes de comptabilisation de la performance. On se retrouve même parfois avec des élèves qui font eux même l'arbitrage des matchs qui se déroulent dans leur école. Tout cela contribue à forger une culture sportive susceptible d'aider l'élève dans ses connaissances et ses acquis et lui permettent de les partager avec les groupes qu'il fréquente.

De ce fait, l'association sportive scolaire, à travers l'un de ces principaux acteurs à savoir les professeurs d'éducation physique et sportive, permet aux élèves d'acquérir cette culture qui

leur permet de comprendre et d'assimiler le sport qu'ils pratiquent. Remarquons ici cette participation des professeurs, qui restent un acteur majeur dans ce processus.

b. L'apport social :

Sur le plan social ou sociologique, on constate que la culture sportive quitte les murs de l'école pour toucher la famille, qui est tout naturellement l'unité fonctionnelle de la société.

On se retrouve ainsi, avec des élèves qui expliquent à leurs parents, et leurs frères, le déroulement d'un match de basketball, de football ou de volley-ball, par exemple

Cela dit, au sein de l'association sportive scolaire, les élèves apprennent par le biais du sport, les valeurs sociales les plus primordiales, ils apprennent le sens d'appartenance à un groupe ou une communité à travers leurs appartenances à leurs équipes respectives. Ils apprennent ainsi un ensemble de valeurs dont notamment :

- ✓ Le patriotisme à travers leur envie de gagner et représenter leur école dans un premier temps dans les tournois interscolaires sur les plans régional ou national, puis dans le cadre de compétitions internationales.
- ✓ La tolérance durant le déroulement des matchs où les jeunes se côtoient malgré, par exemple, les différences ethniques raciales ou même religieuses.
- ✓ L'esprit d'équipe et de groupe à travers les interactions qui se passent au sein du groupe d'élève.

Un ensemble de valeur qu'on peut résumer dans les propos de Y. Lezart qui met en évidence quatre grandes valeurs dans le domaine sportif : « - le sport forme des hommes d'action, - le sport favorise la prose d'initiative, - le sport développe l'esprit d'émulation (initiation) grâce aux compétitions, - le sport est éducation de contrôle de soi car il développe la force de caractère, le Fair-Play. » (Y. Léziart, 2008)

De là, l'association sportive contribue indirectement à un mouvement social important dans la mesure où les élèves sont formés, motivés et dynamisés au sein de l'association sportive. Pour preuve, leur engagement à mobilise parfois leur entourage afin de le sensibiliser des bienfaits du sport dans un exercice de socialisation familial et social de fond qui s'avère par le biais de l'association sportive.

Dans un sens encore plus large. L'ensemble des initiatives dans lesquelles l'association est impliquée destinées à des publics cibles éloignés de la pratique, comme pour les jeunes des quartiers, personnes en situation de handicap, … Le fait de donner l'occasion aux élèves de participer à ce genre de manifestation, leur permet de s'intégrer et de s'impliquer dans tous ce qui touche de proche ou de loin leur société.

c. L'apport politique :

Se trouvant dans une association, les élèves apprennent un aspect participatif très important. Il s'agit de l'aspect politique qui s'affirme à travers le vote, puisque dans les statuts des associations sportives scolaires, les membres de l'association en question, sont élus par leurs camarades. De là, ils apprennent le vote, le scrutin et la participation au jeu démocratique ne serait-ce que sous forme d'initiation à la citoyenneté ?

Même s'il faut souligner l'absence de ces pratiques de vote dans un grand nombre d'A.S.S., cette dernière peut être un acteur de la politique d'ouverture internationale de l'école ou de l'établissement, par la mise en place de jumelages avec des structures sportives étrangères ou l'organisation de rencontres sportives dans le cadre des échanges avec les établissements étrangers. Elle peut ainsi contribuer à l'ouverture culturelle et à l'apprentissage des langues.

d. L'apport économique

Les élèves qui ont acquis l'esprit compétitif au sein de l'association sportive scolaire, acquièrent par la même occasion des capacités physiques leur permettant d'être des citoyens responsables et engagés, mais surtout des citoyens actifs et productifs. Ce faisant, ils pourraient contribuer ainsi à la valeur ajoutée économique de leur pays.

Il s'agit réellement d'une valeur active, encore faut-il le rappeler, la vraie richesse de notre pays réside dans ses jeunes et actifs citoyens.

2.2. Quelques maux de l'association sportive scolaire

Tous les apports précités et les contributions de l'association sportive scolaire, ne doivent en aucun cas être l'arbre qui cache la forêt. Un ensemble de problème saute aux yeux, dès qu'on s'approche du milieu de cette association. En observant sa gestion et son environnement, nous constatons rapidement que cet acteur important ne va pas tellement bien. Nous avons essayé de déceler quelques maux de l'A.S.S.

a. Les ressources humaines :

Il existe effectivement un manque flagrant des encadrants dont souffrent les associations sportives scolaires, en plus les professeurs d'éducation physique et sportive ne sont pas reconnus et estimés à leur juste valeur. Ces acteurs, pour cause ont apporté une contribution importante à l'orientation et la formation sportive des élèves. En effet les professeurs de l'E.P.S. ont assuré la continuité des heures jugées insuffisante d'éducation physique et sportive lors des séances du mercredi ou du vendredi après-midi. Et permettre aux élèves de profiter d'un encadrement rapproché.

Malgré l'importance des ressources humaines, on constate que les écoles manquent considérablement de professeurs d'E.P.S., comme le fait rappeler à juste titre Moncef Lyazghi en ces termes : « il y a pratiquement 7000 étudiants pour un seul professeur du sport » (Dr.

Moncef Lyazghi, 22 Octobre 2012). D'autre propos confirment le fait que les professeurs d'E.P.S. ne sont pas bien considérés comme le fait remarque le journaliste Najib SALMI en ces termes : « le sport a besoin de viser l'avenir … Les professeurs d'E.P.S. sont considérés comme la dernière roue de la charrette… » (Najib SALMI, 1989)

Il s'agit là d'un grand mal qui ronge l'association sportive scolaire : le déficit des ressources humaines en milieu sportif. Sachant bien évidement la centralité du capital humain dans tout processus de développement comme le fait rappeler Octave Gérard : « Des hommes, c'est toujours là qu'il faut en venir dans les institutions humaines. Lorsqu'il s'agit d'éducation surtout, les meilleurs règlements ne valent que ce que valent ceux qui les appliquent » (Octave Gérard, 1989). On trouve dans ces propos un appel solennel visant à redonner de la valeur à ces hommes et femmes de l'E.P.S., tout particulièrement, si on veut opter pour la valorisation du sport et de là de redresser cette crise de valeurs dont souffre nos jeunes.

b. Les difficultés financières :

L'association sportive a un but non lucratif. Toutefois, et comme l'explique si bien W. Andreff, le sport a besoin de ressources financières pour pouvoir se développer : « le mariage actuel du sport et des partenaires économiques est irréversible parce que le sport a besoin d'argent » (W. Andeff, 1990)

Au niveau national, le constat concernant l'état financier des associations sportive scolaires est déplorable. Ainsi, dans l'absence de subventions publiques des autorités de tutelle, on relève la précarité de ces associations dont les ressources de financement sont très limitées. Pour exemple, la somme de cotisation annuelle pour étudiant qui ne dépasse pas 20 dirhams ! Ce qui explique en grande partie le manque de moyen financières dont souffre cette institution. Cela peut expliquer peut-être le manque de matériels et d'équipements sportifs à même de favoriser l'apprentissage et l'épanouissement des élèves.

3. Question de méthode

Dans le respect d'une démarche scientifique et afin de mener à bien notre recherche, nous nous positionnons dans la notion abductive en épistémologie, cette dernière est une sorte de raisonnement consistant à inférer des causes probables à un fait observé (Nicolas Chevassus-au-Louis N., 2014). En effet, il s'agit d'établir une cause la plus vraisemblable à un fait constaté et d'affirmer, à titre d'hypothèse que le fait en question résulte probablement de cette cause.

Dans notre démarche méthodologique, l'approche qualitative est plus avantageuse où la simplicité d'usage nous a été bénéfique et notamment vu que le contexte de l'étude est orienté vers l'école. Cette dernière se caractérise par sa richesse d'information présentant clairement

notre contexte pour explorer l'apport des divers participants qui gravitent autour de l'association sportive scolaire afin de vérifier si ces derniers contribuent encore à la promotion des jeunes, dans le sens des valeurs sociales.

L'objet de notre étude est axé sur le lycée Omar El Khayam, dans le quartier des Orangers à Rabat. Ainsi, pour mieux cerner la population de notre étude que ça soit dans son cadre théorique que pratique, nous avons choisi une classe de tronc commun. Il faut souligner que la majorité des élèves de cette classe, font partie de l'équipe de l'association sportive scolaire de l'activité Handball. Le choix de cette classe n'est pas le fruit du hasard, nous avons longuement remarqué le comportement de ces élèves, notamment ceux qui font partie de ladite A.S.S. et leur influence sur l'ensemble de l'école, si l'on compare avec d'autre classes du même niveau ou d'un niveau supérieur.

De là, une observation descriptive a été menée, afin de relever l'état des lieux pour avoir un aperçu clair des infrastructures et ressources matériels dont disposent l'association sportive scolaire du Lycée Omar El Khayam situé à l'Avenue abdelwahed El Marrakchi, quartier des orangers à Rabat. Ce qui nous a permis de vérifier nos constats primaires pendant nos entretiens. Afin d'appuyer encore plus notre recherche, nous avons aussi effectué des entretiens semi-directifs avec les professeurs d'éducations physiques et sportives, de ladite association sportive scolaire du même lycée.

La population ciblée est composée de quatre (4) professeurs d'éducation physique et sportive. Afin de mieux approcher notre cas d'étude au sein du lycée Omar El Khayam. Ces professeurs sont respectivement responsables au sein de l'association sportive du lycée. Ce qui nous a permis de relever des témoignages de fond, guidé par des questions qui visent des matrices définies à l'avance, concernant le matériel, l'infrastructure la politique et autre volet dont l'aperçu est disponible en annexe cette recherche. La deuxième catégorie ciblée se constitue de sept (7) élèves qui représentent l'A.S.S. du même lycée.

L'étude de cas aussi consiste à suivre de près une classe de tronc commun, afin de voir le comportement de ses élèves dont la plupart participent aux activités de l'A.S.S. du lycée. La classe en question est la TCS 5 (tronc commun science 5). Nous avons par la même occasion effectuée des entretiens avec les élèves, surtout avec l'équipe qui représente le lycée dans les différentes manifestations sportives organisées.

4. La vérification des hypothèses

a. Désintérêt de la part des élèves qui ne s'impliquent pas dans les séances de l'A.S.S. ni dans la participation organisationnelle de cette dernière :

Dans une structure associative, l'organigramme permet d'avoir un aperçu de la représentativité, des différents membres (acteurs) de l'association, notamment leur apport et leur contribution à la structure légalo-rationnelle de l'action associative dans le cadre d'une approche participative. Et pour cause, quand un acteur est écarté, c'est que son avis ne sera pas pris en considération dans la prise de décision lors de l'élaboration de l'organigramme de l'A.S.S.

D'après l'enquête, nous avons essayé d'étudier l'organigramme détaillé de l'association sportive scolaire du lycée Omar El Khayam (voir organigramme ci-dessous) afin de mesurer la représentativité des acteurs associatifs au sein de l'organigramme (A.S.S.)

Organigramme de l'A.S.S. du lycée Mohamed VI :

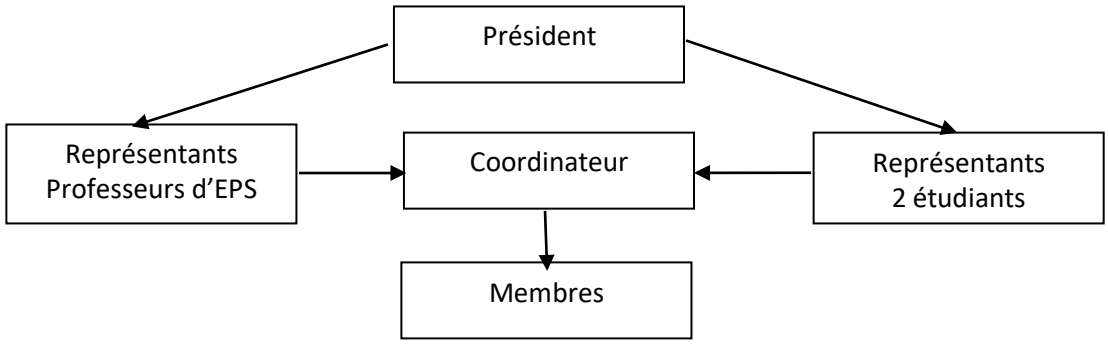

Mais, d'après les entretiens, on relève un désintéressement des élèves à la vie associative à en juger par leur faible participation à la prise de décision à commencer par l'élaboration de l'organigramme de l'organisation de l'association. Pour illustrer notre propos, on cite ici les propos de Mehdi El Mekki, professeur d'E.P.S. et secrétaire général de l'A.S.S. Il s'exprime franchement en ces termes : « … je vous explique facilement. L'organigramme de l'association sportive scolaire du lycée est très simple, il est constitué du président qui est le directeur de l'école, les membres qui sont les professeurs d'éducation physique et sportive, et tu peux ajouter si tu veux, le coordinateur… » et en concernant la participation des élèves et leur représentation dans l'organigramme, monsieur El Mekki continue à s'exprimer en répondant cette fois-ci rapidement, « Beh ! C'est nous les professeurs ! nous choisissons un ou deux élèves brillants pour représenter leurs camarades dans l'association… ».

Cela nous renseigne clairement sur le mode de fonctionnement qui met à l'écart la participation de l'ensemble des élèves qui se trouvent marginalisés dans le processus d'élection des représentants de l'A.S.S. le choix se fait apparemment sur la base des résultats scolaires et non selon la considération de l'enseignement et le dévouement des élèves aux pratiques sportives. El Mekki tente de justifier cet état par le désintéressement des élèves à la vie associative en ces termes : « … nous essayerons de choisir des élèves gentils, et propres,

qui n'ont pas de conflits avec leurs professeurs… de toute façon, les réunions sont rares, et les élèves n'y assistent jamais… »

Dans les propos de ce responsable, on relève un désintérêt manifeste que Mehdi El Mekki confirme en ces mots : « Ce sont des élèves qui ne s'intéressent pas à leurs études, ni au sport, qui sont d'ailleurs tout le temps absent pendant les séances d'éducation physique et sportive. Ils ont d'autres préoccupations (…) ».

Nous trouvons dans ces propos des propos des arguments clairs qui expliquent, plus ou moins, cette indifférence ou ce désintérêt des élèves à la participation active à l'élaboration de l'organigramme de l'association sportive scolaire. Et aussi dans les séances d'A.S.S.

De ce fait, les élèves ne bénéficient pas d'une représentativité effective et réelle au sein des instances décisionnelles de l'association. Et pour cause, leur participation est du coup effacé, voire inexistante. Sachant que dans les structures modernes, les responsables et les éducateurs notamment adoptent une méthode managerielle participative qui finit par donner des fruits en formant des citoyens responsables et actifs dans la vie publique.

A partir de l'exemple de l'A.S.S. du lycée Omar El Khayam, nous pouvons facilement deviner le mode de fonctionnement et du choix des membres, basés essentiellement sur l'arbitraire.

L'A.S.S. se trouve ainsi privée d'une composante importante de son capital humain, à savoir, les élèves qui par leur participation. Pourrait acquérir une culture « participative » fondée sur le choix individuel libre et responsable. L'approche participative, commencent par le choix. Et le choix est la clé de voûte de la pratique démocratique. Vu sous cet angle les élèves doivent choisir leurs représentants en passant par une méthode démocratique universelle, à savoir le vote.

Ainsi, à travers l'enquête et commun on l'a expliqué dans cette première section, le désintérêt apparent des élèves nous permet de confirmer l'hypothèse (3) que nous avons avancée auparavant dans notre recherche. Effectivement, ce désintérêt rajoute aux malaises de l'A.S.S. et réduit son apport dans les différents processus auxquels elle pourrait contribuer.

Dans ce même sens et avant de passer à une prochaine section, il est utile de rappeler qu'il est bien connu que toute association se doit de tenir un assemblé général, durant laquelle sont discutés les différents rapports et décisions qui résument les activités et les réalisations de l'association. Les membres de cette association ont par là-même, l'occasion de participer, voter et choisir librement les instances dirigeantes (président, bureau exécutif…) et de là, les membres doivent exprimer leur accord ou leur désaccord vis-à-vis des décisions prises, en

proposant, par exemple, des actions ou en initiant des projets ou bien en suggérant des alternatives.

D'après l'enquête, à l'association sportive scolaire du lycée Omar El Khayam, ce sont bel et bien les professeurs qui choisissent les représentants des élèves comme l'explique El Mekki, prétextant un désintérêt manifeste de la part des élèves à l'égard de l'A.S.S. concernant les procédures du vote quasi-inexistant au sein de l'association sportive scolaire. Natik Amine, Professeur d'E.P.S. et trésorerie de l'A.S.S. s'exprime en ces termes, par un sourire qui en dit long sur le contexte malsain au sein duquel s'opèrent les choix des instances dirigeantes de l'association : « … les gens trouvent déjà les 20 dirhams d'inscription gênantes, ce qui rajouter encore à leur désintéressement vis-à-vis de l'E.P.S. et même au-delà de l'A.S.S. et du vote, ils ne sont même pas au courant de ce qui se passe … Mais à notre époque, on ne le faisait pas trop (le vote), mais on le faisait quand même parfois, c'est le cas pour tous les lycées et les collègues du pays, sauf quelques exceptions peut être… »

Elle s'ensuit ce qui précède que les membres de l'association sportive du lycée Omar El Khayam, et à l'instar d'ailleurs de la plupart des établissements scolaires marocains, sont choisis d'une manière non-démocratique dans la mesure où il n'y a pas un respect des modalités électifs qui se traduisent en principe par un vote. On remarque aussi d'après les organisationnelles de l'A.S.S. et encore moins engagés et mobilisés pour participer activement aux choix des organes décisionnels de l'association. Sachant que l'accès à l'information est une condition majeure pour approcher les élèves afin de pouvoir les sensibiliser, et partant, les convaincre de la nécessité de prendre part au jeu démocratique au sein de leur école.

Anas Ben El Khayam, un élève faisant partie de l'équipe de l'A.S.S., nous confirme cela en cas propos : « … je ne suis pas au courant, et je ne connais pas les personnes qui me représentent au sein de l'A.S.S. du lycée, pour moi les camarades que je connais sont ceux de la même équipe. Aucun professeur ou surveillant nous a indiqué ce déroulement… ».

Ce constat concernant l'information et l'accès à l'information, est confirmé à travers les propos du proviseur même du lycée, El Mustapha Ben Haloum, qui décrit le caractère générique et artificiel du règlement interne de l'A.S.S. du lycée, comme suit : « Il s'agit du même règlement intérieur du lycée qui comprend des clauses en rapport avec le style vestimentaire, le déroulement des séances et les examens. Les restrictions et les comportements à éviter, ainsi de suite… C'est le règlement intérieur qu'on peut trouver dans les différents lycées du pays, qui comprend aussi le respect et le maintien du matériel sportifs… »

De ce fait, nous pouvons dire que les élèves connaissent plus au moins, ce qu'ils n'ont pas le droit de faire dans le cadre des restrictions, du respect et du maintien de l'ordre, mais qu'ils ne sont pas tellement au courant de ce qu'ils ont le droit de faire, comme par exemple la participation au choix de leur camarades en tant que représentants à l'A.S.S.

Ainsi on n'apprend plus à voter au sein des associations sportives scolaires marocaines. Du coup, on n'apprend donc pas la démocratie à l'école, dans la mesure où les étudiants choisis pour représenter leurs camarades, ne sont pas forcément de fervents pratiquants sportifs, mais seulement de « bons » élèves.

La non-participation au vote, au sein de l'A.S.S. peut être constatée d'ailleurs à un niveau plus large, à travers l'abstention des jeunes à participer aux élections communales et législatives. Ceci explique peut-être cela ! et ce, malgré la décision du roi de baisser l'âge légale du vote à 18 ans. Afin de pallier l'abstention ou l'absentéisme électoral, il serait ainsi judicieux de promouvoir la participation des élèves à la vie associative scolaire sportive. En voilà dans le sens macro-social, un aspect dans lequel l'association sportive scolaire pourrait ramener un grand plus.

b. Les professeurs encadrant au sein des A.S.S. ont perdu goût à maintenir le mouvement initié au sein des A.S.S.

A l'association sportive scolaire du lycée Omar El Khayam, par exemple, nous constatons un que le capital humain est inadéquat avec les exigences d'une formation et encadrement de qualité pour les élèves de l'école. Ce constat se vérifie facilement dans les propos de Mehdi El Mekki en ces termes : « Au lycée le professeur est à la fois encadrant de la matière, et entraîneur quand il le fut, on ne peut pas tout demander aux professeurs, ils sont délaissés, livrés à eux même… A mon avis les professeurs d'EPS ont beaucoup donné. De ce fit, ils ne pourront pas toujours maintenir l'équilibre de la balance… ». Et d'ajouter dans le même sens : « … l'A.S.S. n'est plus comme avant, le niveau des élèves, je parle du niveau culturel avant le sportif, a vraiment trop baissé, un ami me raconte qu'il a eu cette année 5 élèves qui viennent de sortir de prison, … il les a eus fin du mois d'avril, et demandé à la direction ce qu'il pouvait faire concernant le programme qu'ils vont suivre, … ils lui ont demandé tout simplement de s'en charger, je me demande ce qu'il pourrait faire… ».

Toujours dans ce même sens des ressources humaines, Madame Najem n'hésite pas à pointer du doigts l'état déplorable dans lequel se trouvent les professeurs d'EPS et qui les empêchent de s'acquitter convenablement de leur rôle de formation au sein de l'AS.S. : « … le professeur est fatigué, il ne peut plus jouer ce double rôle, l'A.S.S. est morte, tuée par les étudiants eux-

mêmes, et par les responsables. L'élève est maintenant renfermé sur lui-même, il n'a plus cet esprit sportif, il est devenu virtuel avec les la connexion internet… »

Monsieur El Mustapha Benhaloum quant à lui évoque un autre souci, qui ne concerne peut-être que l'association sportive scolaire du lycée Omar El Khayam, mais qui peut tout de même dépasser celle-là pour toucher un grand nombre de lycées marocains : « … la plupart des professeurs dont nous disposons, non seulement en E.P.S., mais dans d'autres matières, sont devenus trop vieux, plusieurs d'entre eux vont être retraité très bientôt… ceci explique d'ailleurs leur implication minime et le manque d'activité flagrant dans le lycée… »

Nous pouvons dire que cela oblige les professeurs d'E.P.S. à travailler sous pression les rendant fatigués et démotivés sur le plan socioprofessionnel. C'est le mode de gestion qui règne au sein de l'association sportive scolaire que nous étudié. D'après les déclarations des interviewés, on peut relever un sentiment de non-reconnaissance et de non prise en charge des professeurs d'éducation physique et sportive. Un niveau qui se dégrade de plus en plus surtout lorsqu'on sait que les responsables du sport scolaire comptent sur un seul agent de formation : les professeurs d'E.P.S. En suivant ce rythme, on risque de créer chez ces derniers un sentiment de frustration sociale et à longue de l'usure du corps professoral.

Dans le même sens, on peut relever ce mode de gestion inefficient également dans les propos de Madame Natik qui explique encore une fois l'état de détresse des professeurs d'E.P.S. en ces termes : « … nous devons suivre les grandes nations, on donne à un fruit tout ce qu'il faut, on ne le laisse pas pousser tout seul. On ne va pas tout bâtir sur l'A.S.S., il ne s'agit que d'un acteur parmi d'autres, les gens qui avaient du dévouement ne sont plus là… »

Ces mots veulent tout dire car pendant des années on a beaucoup misé sur l'A.S.S. est ses acteurs pour réaliser des résultats positifs. Mais cette mine d'or qui existait il y a longtemps semblé avoir perdu de sa richesse d'antan. Les mentalités semblent bien avoir changé chez les acteurs, les professeurs et surtout l'élève, mais apparemment pas chez les gestionnaires et les responsables du secteur. Il s'agit là du changement générationnel qui touche les mentalités et les modes de pensée, mais aussi les habitudes, les mœurs et les goûts artistiques, notamment chez les jeunes. Ce qui nécessite un changement de fond dans les modes de gestion du capital humain. Les professeurs d'éducation physique et sportive n'ont plus ce dévouement et engagement inconditionnel. Ils viennent pour travailler et s'acquitter de leur mission formatrice, ils doivent donc disposer d'un environnement de travail décent et sain, d'un mode de gestion efficient. Cela permettra de faire jaillir encore une fois cette créativité, qui se trouve amoindrie pour ne pas dire écrasé, par une gestion inappropriée des ressources humaines, adoptée actuellement au sein des A.S.S.

Les propos d'un autre élève mettent en évidence ce changement dans les habitudes et les mœurs de ces jeunes. Mohamed Anas Shimi est intervenu pendant notre entretien avec lui, en nous faisons une remarque de la sorte : « … Monsieur, vous pouvez me parler de tous ce que j'ai appris lors des séances de l'A.S.S., j'ai effectivement beaucoup appris, mais dans la vie quotidienne, un grand nombre de chose intervient, j'ai appris à fumer devant l'école, j'ai vu mon père fumer aussi et j'ai essayé de faire comme lui, l'A.S.S. m'a beaucoup aisé, dans la mesure où je ne suis plus comme avant, je ne m'énerve plus, et je gère mes relations… j'apprend les choses pour moi et non pour ce pays… »

Ces propos mettent en évidence, qu'il y a bien un encadrement qui se fait en sein de l'association sportive scolaire, mais qui est tout de même insuffisant ou parfois même incompatible avec le changement de mentalité qui s'opère au sein de notre société. Ce qui explique pleinement que le changement de mentalité qui s'opère au sein de notre société. Ce qui explique pleinement que les A.S.S. ne sont qu'un acteur parmi d'autres.

L'enquête révèle donc que la gestion des ressources humaines de l'A.S.S., les changements que connait la société et les occupations quotidiennes des professeurs d'éducation physique et sportive, ont fait que ces derniers ont perdu plus ou moins goût à maintenir pendant longtemps le mouvement au sein des A.S.S. ce qui nous permet de confirmer l'hypothèse (4).

Ceci est appuyé encore plus dans les propos de Madame Najem : « … à mon avis les causes de la régression sont multiples, à commencer par l'intérêt porté par les responsables, les délégations, le ministère, au sport scolaire, les professeurs d'éducation physique et sportive sont « tués ». On ne dispose pas de suffisamment de matériel, et les élèves ont d'autres occupations, mes élèves à moi ne veulent jouer qu'au football, et de participer au tifos de leur Ultra préféré… » ; « … ils viennent en fin de semestre pour demander 2 points de plus, ce que je trouve bizarre c'est que certains d'entre eux, viennent avec leurs parents, pour me demander de leur donner au moins la moyenne, cela me chagrine… »

c. Les Installations sportives et le matériel font défaut aux établissements scolaires.

Sur un plan organisationnel, toute structure (organisme, entreprise…) doit disposer de ses propres ressources qui lui permettent de mener à bien ses activités et ses missions. Toutefois, le caractère non lucratif de l'association sportive scolaire fait ainsi sa particularité.

De ce fait, elle doit compter sur des ressources propres, stables et variées. Mais dans la réalité, ce n'est pas toujours le cas, puisque les sources de financement de l'association à but non lucratif sont réduites et se limitent souvent aux cotisations dérisoires des membres. Parfois même, on constate que les sources de financement de l'association, dans le cas où elles

existent, son mal générées, ce qui conduit le plus souvent à un déficit financier qui impacte négativement le fonctionnement de l'association.

D'après l'enquête, on remarque que l'association sportive scolaire du lycée Omar El Khayam, ne souffre pas vraiment d'un manque de matériel, toutefois, nous avons même constaté un grand nombre d'équipement non utilisé.

Dans les propos de monsieur Mehdi El Mekki « … nous disposons d'un arsenal important, des tapis de gymnastique, des tapis de chute, il y'a même des équipements qui n'existe pas dans les autres lycées du même quartier, nous ne souffrons pas vraiment d'un manque de matériels… ». Nous relevons qu'au moins dans ce lycée, l'association sportive scolaire peut profiter d'un matériel adéquat. Dans les propos qui découlent aussi chez Madame Najem, en ces termes : « … le matériel qui existe dans notre lycée s'ils disposent des même équipements…En revanche nous ne pouvons pas out sortir de peur de ne rien récupérer. D'ailleurs, il n'y a pas vraiment des élèves assez disciplinés pour pouvoir utiliser ce matériel avec eux… »

Si ce propos rassure dans le sens où la disponibilité du matériel éducatif pourrait aider les enseignements d'éducation physique et sportive, à mener leur mission au sein des associations sportive scolaire, le fond n'est pas aussi rassurant, car il s'agit d'une mauvaise gestion de ces ressources matérielles. Sachant que d'autres associations ne disposent pas du minimum.

Nous avons essayé de relever cela encore plus profondément auprès des élèves, Ahmed Aatik, l'un d'eux, regrette le fait de ne pas gouter à toutes les activités sportives à l'enceinte de l'école : « … j'aimerai bien participer à d'autres activités sportives organisées dans l'A.S.S., jusque-là je n'ai joué qu'au Handball ou au Football… je ne suis au courant de tous ces équipements que vous venez de citer… ».

Ces propos nous permettent d'infirmer l'hypothèse (1), concernant les équipements sportifs, du moins pour l'association sportive scolaire du lycée Omar El Khayam. Toutefois nous insistons sur le fait que le matériel joue un rôle important dans les acquisitions des élèves, ce qui rend la chose parfois très difficile dans d'autres établissements et d'autres associations.

d. Les programmes scolaires sont trop chargés, et ne permettent pas à l'association sportive scolaire de retrouver sa place dans l'emploi de temps bien aménagé.

Il est bien connu des acteurs de l'éducation nationale que les séances des associations sportives scolaires tiennent généralement, pendant les mercredis et les vendredis après-midi. Un temps qui permet aux élèves de profiter d'un ensemble d'activités sportives, mais aussi de côtoyer leur groupe et forger des amitiés et des relations d'échange. C'est ainsi que peut se former une personnalité au beau milieu de ces interactions, toutefois, le constat réel atteste du

fait que les séances de l'association sportive scolaire sont grignotées par d'autres matières. Les propos de monsieur Mehdi El Mekki appuis pleinement ce constats, quand il s'exprime en ces termes : « … d'année en année, j'ai vu les heures d'E.P.S. baisser, et le nombre d'élève augmenter, nous avions 3 heures, puis 2 heures, maintenant j'ai 2 heures avec 40 élèves, ils se mettent en tenue qu'après 15min, si je compte leur temps d'engagement dans l'activité physique du jour , ça ne dépasse pas 30 minute, cela ne me laisse pas le temps de mettre en place les situations, je suis obligé de leur faire des matchs. J'ai de ce fait 360 élèves que je vois 2 fois par semaines… à vous de faire les comptes… et pour ce qui est des heures d'A.S.S. plusieurs fois des professeurs programment des rattrapages en mathématiques ou autre. Cela dit, l'A.S.S. est relégué au second degré. »

Ces propos mettent en évidence que les séances d'A.S.S. et leur rapport ne sont pas pris aux sérieux, même par d'autres professeurs des autres matières. Ceci amoindri le travail et l'éducation réalisées au sein des associations sportives scolaires.

Les élèves de leur part, confirme aussi ce constat, on peut le relever dans les propos de Cherkaoui Salah-Eddine, qui confirme clairement « …plusieurs fois, nous sommes privés moi et mes amis des séances d'A.S.S. pendant lesquelles je m'amuse bien, … le professeur n'a pas à me demander un rattrapage alors qu'il n'est pas venu durant la semaine … pourquoi ne pas choisir une autre journée que le vendredi ? … » une question qui restera ouverte jusqu'à nouvelle ordre. Mais qui nous pousse à réfléchir sur ce qu'on pourrait demander aux associations sportives scolaires, si on les privent de temps de moyens matériels et humains.

D'autres professeurs sont plutôt d'un autre avis, comme il est le cas de Madame Natik qui exprime en ces termes : « … même avec des heures de plus en A.S.S., croyez-moi peu d'élèves viennent y assister, nous avons d'ailleurs des difficultés pour recruter ceux qui vont représenter le lycée dans les différentes manifestations… je passe des heures à faire apprendre à mon équipe la double semelle en basketball, … on finit par laisser tomber… »

Cela dit, la responsabilité est partagée entre les professeurs et les élèves dans ce sens. En revanche, l'élève reste un consommateur, qui prend ce qu'on lui propose comme éducation, mais il est bel et bien conscient de l'implication d'un professeur et un autre.

Pour ainsi dire, les propos des différents intervenants vont dans le même sens. Effectivement l'A.S.S. se trouve parfois privé de temps et voit ses heures grignoter par d'autres matières, ce qui nous permet de confirmer l'hypothèse (2).

5. Conclusion

Au terme de cette réflexion, nous pouvons affirmer que l'Association Sportive Scolaire complète le programme d'éducation physique mis en place par l'école. Il s'agit d'un moyen

important qui contribue à la création et à la dynamisation des groupes, offrant ainsi aux élèves la possibilité de vivre des expériences importantes, améliorer leurs performances scolaires et sportives, en ayant l'occasion d'apprendre et d'aimer le sport.

En plus, l'A.S.S. est considéré comme étant une véritable pépinière de talents sportifs qui contribuait à la formation de futurs champions que l'on pouvait voir par la suite dans des clubs locaux, à un niveau national, voire même international. A tous ces points positifs viennent s'ajouter toutes les valeurs bénéfiques à la personne et à la société. A travers ce milieu microsocial qui est l'A.S.S., une éducation aux valeurs dans laquelle puisent les participants permet une dynamique et une socialisation dans le bon sens.

Actuellement, l'association sportive scolaire ne remplit plus ses différents rôles qu'elle a toujours joués. Plus encore, on remarque même sa disparition dans un bon nombre d'établissement scolaire. Et voir ainsi ses heures remplacées ne laissent guère de temps livre aux élèves pour pratiquer le sport à l'école, sous la tutelle de l'A.S.S. comme le cas dans le passé.

Référence :

- Andreff, W. (1990). Crise, régulation et réforme dans les économies socialistes. Revue d'économie politique, 143-206.
- Bellin du Coteau, M., Chauviré, M., & Bergeron, M., (1929). Préparation aux sports. Conseils d'entraînement, Editions des Nouvelles Médicales de Paris, Paris.
- Entretien fait le 22 octobre 2012 avec DR MONCEF LYAZGHI, chercheur en politique publiques et droit du sport sur les raisons de la régression : *« L'erreur est de penser que le MJS peut à lui seul mettre en place une politique sportive »*. Site internet : https://lematin.ma/supplement/sport/2012/SPORT-MAROCAIN_Les-raisons-de-la-regression/ENTRETIEN-AVEC-DR-MONCEF-LYAZGHI-CHERCHEUR-EN-POLITIQUE-PUBLIQUES-ET-DROIT-DU-SPORT_L-erreur-est-de-penser-que-le-MJS-peut-a-lui-seul-mettre-en-place-une-politique-sportive/173138.html
- Gréard, O. (1889). Éducation et instruction. Hachette.
- Léziart, Y. (2008). Logique scolaire et logique sociale : détermination de l'identité scolaire de l'Éducation Physique et Sportive. Spirale-Revue de recherches en éducation, 42(1), 19-30.
- Nicolas Chevassus-au-Louis, Théories du complot, First Éditions, 2014 (ISBN 978-2-7540-5745-5)
- SALMI, N. (1989). Le Sport a besoin d'une vision de l'avenir. Inclus dans : "Maroc conjoncture : politique, économie, culture et société" 218-220 : phot.